

- 5 JUL. 2018 2384

Le Président

Destinataire : DST**Copies :** DGS Cab N. Calonge**Monsieur François AMAT**
Maire de Solliès-Toucas
Hôtel de Ville
Place Clément Balestra**83210 SOLLIES-TOUCAS**Toulon, le **02 JUL. 2018**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées et en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, vous avez bien voulu nous transmettre pour avis le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, et nous vous en remercions.

Notre Chambre consulaire est très attentive aux orientations de votre document en matière de développement économique. L'enjeu est essentiel pour la pérennité des entreprises implantées sur la commune, et au-delà pour conforter l'attractivité du territoire.

Dans cette perspective, les orientations affichées pour préserver les activités économiques de proximité sont indispensables pour maintenir la population et conforter une certaine dynamique au sein du tissu villageois. Votre projet de recomposition du village s'inscrit pleinement dans cet objectif, et devrait permettre de replacer le centre du village au cœur du développement urbain.

Ce projet d'aménagement constitue d'ailleurs l'élément structurant de votre PLU, et s'articule autour de plusieurs axes : une meilleure accessibilité, une plus grande proximité et un cadre de vie amélioré. En outre, sa déclinaison à travers une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP n°1) démontre son importance au sein de votre document.

Sur ce sujet nous saluons l'ensemble des objectifs affichés en termes de réorganisation de la circulation et du stationnement, d'amélioration des déplacements doux, de renforcement de l'armature commerciale et de services...qui permettront de donner une meilleure lisibilité au fonctionnement du centre villageois.

Nous notons également que le projet de reconversion du site de dépôt de bus constitue une opportunité intéressante, pour développer une opération associant du logement, des commerces et services, et élargir ainsi la centralité en proposant des activités complémentaires au sein du village.

Sur le plan économique, nous adhérons donc à vos objectifs visant à renforcer la mixité des fonctions au sein du tissu urbain, à réaménager les espaces publics tout en favorisant les accès et le stationnement pour en faciliter la fréquentation, et créer ainsi une ambiance urbaine apaisée (réduction du trafic, voies spécifiques dédiées aux piétons...). Globalement, toutes les actions en faveur d'une mise en valeur du cadre urbain sont bénéfiques pour renforcer la proximité des activités économiques.

Votre démarche en matière de développement des communications numériques est essentielle, avec notamment la programmation, en amont, de la desserte très haut débit des nouvelles opérations de construction et d'aménagement. Le développement numérique est un enjeu capital pour accompagner l'évolution des entreprises, mais aussi un facteur d'implantation aujourd'hui déterminant en fonction du secteur d'activité.

Concernant la vocation touristique du territoire, il nous semble effectivement intéressant d'affirmer la diversification et la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la commune. Comme vous le soulignez, aujourd'hui l'enjeu est d'améliorer la lisibilité et l'accès aux différents espaces de découverte, de manière à promouvoir les éléments patrimoniaux présents sur le territoire. Le développement d'un tourisme rural de qualité est donc une perspective intéressante, votre commune possédant certaines richesses qui peuvent être valorisées dans une telle démarche (itinéraire de découverte à vélo notamment).

Le développement de l'accueil et de l'hébergement est également une condition importante à votre objectif touristique, afin d'offrir à la clientèle de passage la possibilité de se fixer durablement sur le territoire. A ce titre, nous notons avec satisfaction dans votre document le confortement des structures touristiques des Papeteries et des Lingoustes, avec un zonage spécifique adapté à leur activité (zone UT).

Enfin, en matière de logements, nous encourageons vos différentes dispositions en faveur d'une plus grande diversité de l'offre du parc afin de répondre aux besoins des habitants (typologie, localisation...). Les secteurs à urbaniser à vocation d'habitat identifiés dans votre PLU (zone 1AU, OAP n°2) apporteront ainsi une réponse à cette demande en assurant une offre adaptée et diversifiée à destination des actifs.

Nos services se tiennent à votre disposition pour tout développement complémentaire sur l'ensemble de ces thématiques.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président,



Jacques BIANCHI

Affaire suivie par :
Direction Front Office
Pôle Prospective et Développement Territorial
Joanin MAILHAN
Tél : 04 94 22 80 13